

**Institut d'Etudes Judiciaires
de
l'Université de Strasbourg**

Rentrée 2018

Présentation générale de l'I.E.J.

- **Directrice :**

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Professeur à l'Université de Strasbourg

- **Directeur-adjoint :**

M. Patrice HILT, Maître de Conférences HDR à l'Université de Strasbourg, Vice-doyen de la Faculté

- **Secrétariat :**

Mme Pauline KARCHER

M. Arnaud STRUB

Présentation générale de l'I.E.J.

Deux filières :

- La filière consacrée à la préparation des étudiants à **l'examen d'accès au C.R.F.P.A.** (placé sous la responsabilité de M. Patrice HILT assisté par M. Arnaud STRUB)
- La filière consacrée à la préparation des étudiants sélectionnés sur dossier **aux autres examens et concours** (placé sous la responsabilité de Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE assisté par Mme Pauline KARCHER).

Présentation générale de l'I.E.J.

Contacts :

M. Patrice HILT : patrice.hilt@unistra.fr

M. Arnaud STRUB

- arnaud.strub@unistra.fr
- 03.68.85.82.06 (lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h)
- Bureau n°5 (lundi au vendredi : 9h-11h30 – mercredi : 14h-16h)

Présentation générale de l'I.E.J.

Quelques chiffres :

- **416** étudiants inscrits au 1^{er} février 2018 (dont 391 à la préparation à l'examen d'accès au C.R.F.P.A. et 25 à la préparation des autres examens et concours)
- **480** heures d'enseignement dispensées
- **38** intervenants (universitaires et professionnels)

Programme de la matinée

- I. Présentation générale de l'examen d'accès au C.R.F.P.A.
- II. Présentation du déroulement de la préparation à cet examen proposée par l'I.E.J.
- III. Quelques informations sur la prochaine session de l'examen (automne 2018)

I.

Présentation générale de l'examen

Les textes

Décret n°2016-1389 du 17 octobre 2016 modifiant les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats (NOR : MENS1629317A)

Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats

Les épreuves d'admissibilité

1. Une **note de synthèse**, rédigée en 5 heures, à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel (coef. 3)
2. Une épreuve en **droit des obligations** d'une durée de 3 heures (coef. 2)

Les épreuves d'admissibilité

3. Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude du candidat à résoudre un ou plusieurs cas pratiques, d'une durée de trois heures (coef. 2). Le choix du candidat doit être exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription dans l'une des matières suivantes :

droit civil / droit des affaires / droit social / droit pénal / droit administratif / droit international et européen

Les épreuves d'admissibilité

4. Une épreuve de procédure, d'une durée de deux heures (coef. 2) :

- **procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends** (pour les candidats ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires ou droit social)
- **procédure pénale** (pour les candidats ayant choisi la matière droit pénal)
- **procédure administrative contentieuse** (pour les candidats ayant choisi la matière droit administratif)
- **procédure civile et modes alternatifs des différends ou procédure administrative contentieuse** (pour les candidats ayant choisi la matière droit international et européen)

Les épreuves d'admissibilité

- Informations générales relatives aux épreuves d'admissibilité :
 - Depuis 2017, les sujets sont nationaux, tout comme les corrigés et les barèmes.
 - Les programmes des épreuves d'admissibilité figurent dans l'annexe de l'arrêté du 17 octobre 2016.

Les épreuves d'admissibilité

- Informations générales relatives aux épreuves d'admissibilité :
 - Les copies sont anonymes.
 - Chaque copie fait l'objet d'une double correction (sans annotations). Les correcteurs sont locaux (enseignants-chercheurs, avocats, magistrats).
 - Chaque copie reçoit une note comprise entre 0 et 20.

Les épreuves d'admissibilité

- Informations générales relatives aux épreuves d'admissibilité :
 - L'organisation des épreuves d'admissibilité ainsi que leur bon déroulement est placé sous le contrôle d'une Commission nationale qui est en relation constante et directe avec chaque I.E.J.

Les épreuves d'admissibilité

Pour être admissibles, les candidats doivent avoir reçu **une moyenne au moins égale à 10 sur 20** à l'ensemble des épreuves d'admissibilité.

Les épreuves d'admission

1. **Un exposé de quinze minutes, après une préparation d'une heure, suivi d'un entretien de trente minutes** avec un jury sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale (coef. 3).

Informations générales relatives à cette première épreuve d'admission

- Les sujets sont locaux.
- Le jury est composé d'un enseignant-chercheur, d'un magistrat et d'un avocat.
- L'épreuve se déroule habituellement dans les locaux de l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est.
- L'épreuve est ouverte au public.

Les épreuves d'admission

2. Une interrogation orale en **langue étrangère**.
Le choix du candidat doit être exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe classique, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais ou russe.

Informations générales relatives à cette seconde épreuve d'admission

- L'entretien se déroule devant un enseignant de langue de l'Université de Strasbourg.
- Les sujets sont locaux. Très souvent, l'entretien porte sur un texte remis au candidat le jour même de l'épreuve.
- Le candidat a un temps de préparation de 15mn.
- Aucun document n'est autorisé lors de cette épreuve.

Informations générales relatives à cette seconde épreuve d'admission

- Cette épreuve est destinée à permettre à l'examineur d'apprécier non seulement la maîtrise de la langue, mais également la compréhension d'aspects juridiques élémentaires (institutions, libertés et droits fondamentaux, faits de société...) dans la langue choisie par le candidat.
- A partir de septembre 2020, cette épreuve se déroulera obligatoirement en langue anglaise.

Les épreuves d'admission

Pour être admis, les candidats doivent avoir reçu **une moyenne au moins égale à 10 sur 20** à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les résultats de l'examen 2017 à l'I.E.J. de Strasbourg

363 inscriptions pédagogiques (2016/2017)

207 étudiants présents aux épreuves

Choix des matières :

Droit civil : **42** (admissibles 10 – admis 10)

Droit social : **24** (admissibles 6 – admis 6)

Droit des affaires : **43** (admissibles 12 – admis 10)

Droit pénal : **60** (admissibles 15 – admis 14)

Droit administratif : **18** (admissibles 6 – admis 6)

Droit international et européen : **20** (admissibles 5 – admis 5)

51 candidats déclarés admis (soit 24,64%)

Les résultats de l'examen 2017 à l'I.E.J. de Strasbourg

Notes moyennes par matière :

Note de synthèse: **9,1/20**

Droit des obligations : **7,1/20**

Procédure civile : **8,69/20**

Procédure pénale : **9,48/20**

Procédure administrative : **7,65/20**

Droit civil : **7,96/20**

Droit social : **9,12/20**

Droit des affaires : **9,26/20**

Droit pénal : **8,18/20**

Droit administratif : **9,8/20**

Droit international et européen : **8,97/20**

51 candidats déclarés admis (soit 24,64%)

Les résultats de l'examen 2017 à l'I.E.J. de Strasbourg

Epreuves d'admissibilité :

828 copies corrigées

43 correcteurs

Epreuves d'admission :

36 examinateurs

Les résultats de l'examen 2017 au niveau national

Moyenne nationale des candidats admis :
29,53%

Moyenne la plus basse : 15,97% (Nantes)

Moyenne la plus haute : 54,55 % (La Guadeloupe)

Sur 48 I.E.J. :

- 4 ont une augmentation du nombre d'admis
- 2 ont le même nombre d'admis
- 42 ont une diminution du nombre d'admis

II.

Présentation du déroulement de la préparation proposée à l'I.E.J. de Strasbourg

Le postulat de départ :

Les étudiants inscrits à l'I.E.J. sont réputés avoir une bonne connaissance des règles qui, dans chaque matière, sont considérées comme fondamentales.

A.

Préparation aux épreuves d'admissibilité

Préparation à la note de synthèse (14h)

2 heures de méthodologie de la note de synthèse

6 épreuves d'entraînement à la note de synthèse dans les conditions de l'examen

12 heures de corrections des épreuves d'entraînement

Préparation assurée par M. Laurain, Conseiller près la Cour d'appel de Colmar assisté par 3 enseignants-chercheurs et 3 avocats

Préparation à la note de synthèse

Egalement ouverts aux étudiants de l'I.E.J. :

- plusieurs conférences portant sur un thème d'actualité organisées par l'I.E.J.
- nombreux colloques et conférences organisés par les Centres de recherche de la Faculté

Préparation à l'épreuve de droit des obligations (10h)

10h de séminaires en droit des obligations assurés par M. Eric SANDER, Maître de Conférences associé à la Faculté

Préparation à l'épreuve de procédure civile (13h)

5h de séminaires en procédure civile assurés par Mme Aline MARCEL, doctorante spécialiste en procédure civile.

6h de séminaires en procédures civiles d'exécution assurés par M. Philippe HOONAKKER, Professeur à la Faculté

2h de séminaires sur les modes alternatifs de règlement des différends assurés par Me Cédric LUTZ-SORG, avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats de Strasbourg

Préparation à l'épreuve de procédure pénale (15h)

15h de séminaires en procédure pénale assurés par Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, Professeur à la Faculté (6h) M. Pascal DOURNEAU-JOSETTE, Professeur associé à la Faculté (9h).

Préparation à l'épreuve de procédure administrative contentieuse (10h)

10h de séminaires en procédure administrative contentieuse assurés par M. Jean-Maternelle STAUB, Professeur à la Faculté

Préparation à l'épreuve de droit civil (18h)

3h de séminaires en droit des biens assurés par Mme Marie-Pierre CAMPROUX-DUFFRENE, Maître de Conférences à la Faculté

5h de séminaires en droit extrapatrimonial de la famille assurés par Mme Valérie POURE, Docteur en droit spécialiste en droit de la famille

4h de séminaires en droit patrimonial de la famille assurés par Mme Isabelle CORPART, Maître de Conférences à l'Université de Haute-Alsace

3h de séminaires en droit des contrats spéciaux

3h de séminaires en droit des sûretés

Préparation à l'épreuve de droit social (10h)

10h de séminaires en droit social assurés par M. Quentin URBAN, Maître de Conférences à la Faculté

Préparation à l'épreuve de droit des affaires (10h)

10h de séminaires en droit des affaires assurés par M. Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON, Maître de Conférences à la Faculté

Préparation à l'épreuve de droit pénal (9h)

9h de séminaires en droit pénal assurés par Mme Véronique JAWORSKI, Maître de Conférences à la Faculté

Préparation à l'épreuve de droit administratif (10h)

10h de séminaires en droit administratif assurés par
M. Patrick DOLLAT, Maître de Conférences à la Faculté

Préparation à l'épreuve de droit européen et international (14h)

4h de séminaires en droit international privé assurés par Mme Gaëlle SAMPIETRO, Doctorante spécialiste du droit international privé

10h de séminaires en droit international public et en droit de l'Union européenne

Séances de méthodologie (6h)

6h de méthodologie assurés par Mme Anna MATTEOLI, Docteur en droit

Remise à niveau en langue française

Participation des étudiants au **projet Voltaire**

Ces séminaires seront assurés
entre le 1^{er} février et le 20 juillet 2018

Surveillez quotidiennement votre ENT !

B.

**Préparation aux épreuves
d'admission**

Préparation à l'exposé-discussion (84h)

- **70h** de séminaires sur les libertés publiques et les droits fondamentaux assurés par M. Patrick WACHSMANN, Professeur à la Faculté, M. Eric MAULIN, Professeur à la Faculté, Mme Florence BENOIT-ROHMER, Professeur à la Faculté, et M. Salim ZEIBAK, Maître de Conférences à la Faculté
- **10h** de séminaires sur l'histoire de la Justice assurés par Mme Céline PAUTHIER, Maître de Conférences à la Faculté
- **4h** d'expression orale assurés par Mme GIRAUD-BEAUREGARD

Ces séminaires auront lieu entre le 1^{er} février et le 20 juillet 2018

Préparation à l'épreuve de langue (60h)

- **40h** de séminaires d'anglais assurés par M. Pierre SCHAEFFER (14h), M. Pascal DEBOUT (13h) et M. Jonas STEFFEN (13h).

Ces séminaires se dérouleront en deux temps :

- mai/juin : présentation de l'épreuve de langue aux étudiants + 1^{er} entraînement oral individuel
- septembre/octobre : 2^{ème} entraînement oral individuel

Préparation à l'épreuve de langue (60h)

- **20h** de séminaires d'allemand assurés par Mme Suzy MICHEL.

Ces séminaires se dérouleront en deux temps :

- mai/juin : présentation de l'épreuve de langue aux étudiants + 1^{er} entraînement oral individuel
- septembre/octobre : 2^{ème} entraînement oral individuel

III.

**Quelques informations sur la
prochaine session de l'examen
(automne 2018)**

Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité de l'examen d'accès au C.R.F.P.A. (session 2018) devraient se dérouler **les 3, 4, 5 et 6 septembre 2018** (sous réserve de confirmation)

Consignes générales

Selon la Commission nationale, lors des épreuves d'admissibilité :

- les candidats peuvent utiliser les **codes annotés mais non commentés, ainsi que les recueils** (ou photocopies tirées de sites Internet officiels) de textes réglementaires, législatifs et supra-législatifs nationaux, et de normes européennes et internationales, ne contenant aucune indication de doctrine.
- **sont interdites les photocopies de circulaires et de la jurisprudence .**

Consignes générales

- ces documents **pourront être surlignés ou soulignés** y compris sur la tranche.
- **aucune annotation manuscrite** ne pourra y figurer.
- les **onglets, marques page ou signets non annotés** sont autorisés.

La note de synthèse

Pour la session 2018, la Commission nationale a confirmé, s'agissant de la **note de synthèse** :

- que le dossier documentaire « *peut comprendre des documents (articles de doctrine, textes normatifs, arrêts, articles de presse, extraits d'ouvrage, cette énumération étant purement indicative)*. **Le dossier ne devrait pas dépasser 20 documents et 30 pages, sans que ces limites soient impératives** ».

La note de synthèse

- que la limite de **quatre pages** ne doit pas être dépassée.
- que cette épreuve est destinée à apprécier, notamment, les **capacités de synthèse** du candidat.
- que la **qualité rédactionnelle** est prise en compte (déficiences orthographiques et syntaxiques, impropriétés des termes, inélégance de style...).
- qu'un **plan apparent** (avec des titres concis), dont la structuration est laissée à la libre appréciation du candidat, s'il n'est pas obligatoire, est fortement recommandé.

La note de synthèse

- que **seules les informations contenues dans le dossier** peuvent être utilisées.
- que la **référence au numéro du document** peut s'avérer nécessaire à la bonne compréhension de la synthèse et est recommandée.
- qu'une **brève introduction** est possible mais non obligatoire.
- qu'une **conclusion** n'est pas nécessaire.

L'épreuve en droit des obligations

Pour la session 2018, la Commission nationale a confirmé que l'épreuve en **droit des obligations** d'une durée de trois heures consistera en une **consultation**.

L'épreuve de procédure

Pour la session 2018, la Commission nationale a confirmé que l'épreuve de **procédure**, d'une durée de deux heures, consistera en une **consultation**.

L'épreuve de spécialité

Pour la session 2018, la Commission nationale a confirmé que l'épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques, d'une durée de trois heures, au choix du candidat (**droit civil, droit des affaires, droit social, droit pénal, droit administratif, droit international et européen**) consistera « *en une ou plusieurs consultations* ».

L'épreuve de spécialité

Pour la session 2018, la Commission nationale a également apporté quelques **précisions sur le programme** fixé par l'arrêté du 17 octobre 2016 :

- **droit des affaires** : « *IV. Opérations bancaires et financières* » s'entend des opérations de paiement et de crédit ainsi que des titres financiers.

L'épreuve de spécialité

- **droit administratif** : « *II. Droit administratif spécial* » s'entend de la fonction publique et des biens.
- **droit international et européen** : « *IV. Droit européen* » s'entend du droit institutionnel et matériel de l'Union européenne, du régime des recours relatifs à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.